



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Cannabis et protection de la jeunesse

Question écrite n° 25914

### Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la promotion du cannabis. Les propositions du Conseil d'analyse économique relatives à la reprise du contrôle du cannabis et sa commercialisation, l'autorisation de l'expérimentation du cannabis thérapeutique, la prise en compte de la valeur du cannabis dans la comptabilité nationale, comme le climat général de tolérance visant à banaliser l'usage de cette drogue doivent alerter les pouvoirs publics dont la mission est de prévenir des menaces sur la santé des Français. La connaissance générale quant à la dangerosité du cannabis n'est plus à démontrer. Les dégâts physiques sur les usagers de cette drogue sont connus. La démarche mentale qui pousse ces mêmes usagers à consommer des drogues plus destructrices est aussi dénoncée par quantités de médecins et d'experts. La jeunesse, cible privilégiée des pourvoyeurs de cannabis, ne fait pas l'objet d'une protection particulière alors qu'elle constitue une clientèle potentielle. La mise en place d'informations conséquentes et suivies dans les programmes scolaires est une priorité qui permettra rapidement une baisse de consommation de drogues par les jeunes. Il a été vérifié que si un enfant est informé assez tôt sur les dangers des drogues, il n'en consommera pas. Si un jeune arrive à 21 ans sans avoir consommé de drogue, on peut dire avec certitude que sa vie est sauvée et son avenir assuré. Telle est l'enjeu qui s'impose au pouvoir public. Il lui demande ce qu'il compte entreprendre pour protéger la jeunesse et s'il envisage une campagne de formation dans les établissements scolaires pour faire face à ce fléau.

### Données clés

**Auteur :** [M. José Evrard](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25914

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2020](#), page 357

**Question retirée le :** 18 janvier 2022 (Fin de mandat)